



Projet de recherche conjointe

«L'aspect genre dans le processus de réforme foncière»

Rapport de synthèse

Document préliminaire

La Coalition International pou l'Accès a la Terre est un consortium mondial d'organisations intergouvernementales et de la société civile afin de travailler avec, et pour, les pauvres ruraux pour assurer leur accès aux ressources naturelles, en particulier la terre, et leur participation à la prise des décisions avec incidence sur leurs moyens de subsistance (du niveau local à international).

La Coalition vise à forger des alliances stratégiques entre diverses organisations de développement, en mettant spécialement l'accent sur le rôle de la société civile et l'appui des activités au niveau global, régional, national et local. Sa force réside dans les différentes sphères d'influence de ses membres. Cette composition traduit l'objectif de la Coalition, qui est de rassembler l'expérience de la société civile dans un lieu central où elle servira à la formulation des politiques et à des programmes de démonstration. La Coalition est un mécanisme neutre de rassemblement à fin de aménager l'espace politique nécessaire à un dialogue sur les questions foncières – et de réunir des parties.

La Coalition est active à Madagascar depuis 2001, soutenant des organisations d'agriculteurs et ONGs concernés avec les droits fonciers. A travers ces contacts, l'ILC commençait depuis le 2004 la Plateforme SIF, en cherchant de renforcer le rôle de la société civile dans la formulation et implémentation de politiques fonciers.

En Mai 2007, ILC et FIDA ont organisé conjointement une mission inter-agences à Madagascar avec les objectives de: 1. comprendre mieux les conditions qui favorisent le développement d'une administration foncière qui améliore la sécurité foncière des pauvres; et de 2. renforcer la collaboration systématique entre FAO, PNUD, UN Habitat, FIDA, et ILC, avec les représentants du gouvernement et de la société civile afin de mettre en pratique un programme foncier en faveur des pauvres.

L'idée pour ce projet de recherche est émergé de la nécessité de comprendre mieux l'impact de la réforme foncière sur les pauvres et vulnérables, spécialement les femmes. Les missions précédentes ont exprimé leurs soucis concernant la pression exercée pour achever les objectifs – très ambitieux – de la réforme. Au même temps que la volonté politique et l'appui des bailleurs a une reforme compréhensif sont très positif, ils posent aussi un risque d'exclusion des plus pauvres et vulnérables, et entre eux les femmes.

On remercie Plateforme SIF, partenaire de la Coalition, pour leur collaboration étroite dans la planification et à la mise en œuvre de ce projet de recherche conjoint, ainsi que PNF et Intercoop en tant que partenaires dans la recherche et pour le soutien logistique.

Synthèse

Le but de ce projet de recherche conjointe était de renforcer la connaissance thématique sur les groupes vulnérables, particulièrement les femmes, dans la réforme foncière. Les recherches comprenaient des visites sur le terrain pour enquêter de femmes et d'hommes, en groupes et dans ménages spécifiques ainsi que le personnel des guichets fonciers.

Ce projet voulait encourager la participation des femmes dans le processus de décentralisation foncier, pour garantir aux femmes l'accès à la terre et contrôle fonciers des ressources naturelles, a travers des recommandations spécifiques a divers domaines d'intervention, inclusif pour augmenter l'impact des actions des guichets fonciers dans les zones d'intervention.

Les résultats des enquêtes démontrent que la femme dans le milieu rural se trouve dans une situation désavantagé, surtout en ce que concerne le niveau d'information, la connaissance des droits et la capacité de les défendre, et la participation dans les structures de prise de décision. Cela est du dans une large mesure a la divergence entre une législation que respectent ainsi que promouvaient l'égalité de genre et une réalité de prédominance des coutumes discriminatoires.

Les résultats soulignent surtout l'importance de la sensibilisation, pour encourager la participation de la population dans la mise en place d'une structure décentralisée de gestion foncière ainsi que pour la considération de l'approche genre par agents de guichets fonciers, autorités locales, et la population même.

Table de matières

1. Introduction

- 1.1 L'importance de l'accès à la terre pour les femmes
- 1.2. Les défis et opportunités du contexte malgache
 - 1.2.1. *Les Droits Légaux des Femmes à Madagascar*
 - 1.2.2. *Le système foncier à Madagascar et l'actuelle réforme*

2. Le projet de recherche conjointe

- 2.1 Les partenaires
- 2.2 La méthodologie du projet de recherche conjointe
 - 2.2.1. *Réunions préparatoires*
 - 2.2.2. *Déplacements*
- 2.3. **Les déplacements**
 - 2.3.1. *Ambositra*
 - 2.3.2. *Menabe*
 - 2.3.3. *Miadanandriana*
 - 2.3.4. *lac Itasy/Soavanandriana*

3. Résultats préliminaires

- 3.1. Enjeux principales que émergent de la recherche
 - 3.1.1. *La situation base de femmes*
 - 3.1.2. *La divergence entre législation et coutumes*
 - 3.1.3. *Manque de connaissance de la décentralisation foncière*
- 3.2. Recommandations
 - 3.2.1. *Les stratégies au niveau socioculturel*
 - 3.2.2. *Les stratégies de communication*
 - 3.2.4. *Les stratégies spécifiques au guichet foncier*

4. Conclusion

5. Annexes

- Annexe I** : Bibliographie
- Annexe II**: Calendrier du projet et des déplacements
- Annexe III** : Questionnaires – exemple enquête groupes
- Annexe IV**: Fiche de présence du rencontre de restitution

1. Introduction

1.1 L'Importance de l'accès à la terre pour les femmes

Dans les pays où l'agriculture joue un rôle prédominant, l'accès à la terre a un lien direct avec le bien-être et le développement, en particulier pour les femmes rurales et pauvres. Dans beaucoup de pays, elles manquent ces droits à cause des traditions patriarcales et un manque de protection de la part du gouvernement.

Les femmes sont souvent ceux qui sont actives dans les activités agricoles, surtout l'agriculture de subsistance. En conséquence, la sécurisation de leur accès à la terre a comme résultat l'augmentation de production agricole de petite-échelle. C'est la femme qui fournit en priorité la nourriture pour la famille. Garantir aux femmes l'accès à la terre et contrôle fonciers des ressources naturelles permettront les femmes de soutenir la production alimentaire et d'autres besoins de substance.

En plus, l'accès égal à la terre représente un droit de l'homme qui a de la valeur en elle-même. Ayant ce droit, les femmes ont une base sur laquelle elles peuvent lutter pour d'autres droits. Les droits économiques sont les plus fondamentaux car ils donnent aux femmes la liberté de combattre les autres inégalités sans s'inquiétant de leur survie. L'accès non juste d'utilisation, mais aussi de contrôle de la terre, augmente le pouvoir de négociation pour les femmes. Ce pouvoir de négociation peut éviter l'incidence de violence domestique et la propagation de VIH/SIDA. Les filles qui sont rassurées de leurs droits d'héritage ont aussi une sécurité financière qui leur permet de poursuivre une éducation au lieu de se marier à un âge très jeune. De ce fait « l'accès à la terre permet aux femmes d'être écoutées au sein de leur ménage et de participer au processus de prise de décisions au niveau communautaire. » (FAO, 2004)

1.2. Les défis et opportunités du contexte malgache

1.2.1. Les Droits Légaux des Femmes à Madagascar

Sur le plan juridique et politique, les femmes se trouvent dans une situation favorable, puisque l'état malgache

- reconnaisse dans la Constitution l'égalité des droits à tous les citoyens', également pour hommes et femmes ;
- a ratifié dès 1988 la Convention des Nations unies pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW);
- a adopté en Septembre 1995 le Programme d'action mondial pour la Promotion de la Femme et en septembre 2000 la Déclaration du Millénaire qui réaffirme la volonté des gouvernants de «promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de promouvoir un développement réellement durable ».

En plus, en octobre 2000 une Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme a été finalisé. On peut donc affirmer qu'il existe une reconnaissance juridique adéquate et des instruments existent pour garantir l'égalité entre les sexes.

Mais même si la législation ne présente pas de discrimination, des disparités de genre persistent au Madagascar, surtout au niveau de l'accès et contrôle des ressources, des opportunités économiques et d'éducation, et de la représentation politique. En ce qui concerne les droits fonciers, en particulier, la réalité est que les femmes sont

défavorisées. Puisque la constitution de Madagascar déclare que l'homme est chef de la famille. En accordance avec cela, Code du Mariage et de la Famille (Loi 67-03 du 18 décembre 1967, Art. 22) stipule que « l'homme administre les biens de la communauté ». Bien qu'un amendement de cette loi en 1994 ait donné aux femmes le droit à 50% de propriétés matrimoniales (dans les mariages légaux), ceci prend force seulement au cas de divorce. Pendant un mariage, une femme n'a pas légalement le droit de gérer et disposer des propriétés communes sans le consentement de son mari. Seulement dans le cas où elles ont acquis la propriété elles-mêmes ont-elles le droit de la disposer. À cause de ses lois inégales de mariage, les femmes ont une capacité de négociation très réduite (Rapport National sur le Développement Humain, 2004). En plus, les droits de propriétés qui existent pour les femmes, sont accordés seulement aux couples légalement mariés. Pourtant, dans les régions rurales, les mariages sont souvent informels, augmentant la vulnérabilité des femmes. Les femmes malgaches rapportent que leurs époux refusent souvent de les marier légalement (Giovarelli, 2006). Les filles ont les mêmes droits légaux à la terre héritée mais, pour donner un exemple des Hauts Terres, traditionnellement les femmes sont à la huitième place de succession.

1.2.2. Le système foncier à Madagascar et l'actuel processus de réforme

À Madagascar, l'Etat est propriétaire de tout territoire qui n'est pas immatriculé par les propriétaires privés. La procédure d'immatriculation a été fondée suivant les bases de l'acte Torrens mais l'inefficacité des procédures de titrage est trop longue et onéreuse pour les populations locales. Dans les zones rurales, la plupart des gens ont continué à suivre les règles coutumières et les règles de l'administration des biens fonciers, un système qui a continué à évoluer et à développer le côté droit foncier officiel.

Plus récemment les tensions sur les nouvelles lois foncières ainsi que les positionnements des institutions vis à vis de la paysannerie ont entraîné ce système informel de définir plus clairement les droits de propriété. Au lieu de passer par le long et coûteux processus de l'immatriculation, les gens allaient au fokotany, l'unité administrative locale officialisant de leur côté des droits locaux, illégaux, à travers des procédures de « *petits papiers* ». Ces « petits papiers » sont acceptés comme légitimes revendications de propriété dans les transactions foncières. A la fin, dans les zones rurales, la majorité des terres ne sont pas enregistrées dans le système officiel. La gestion foncière dans les régions rurales suit plutôt les coutumes traditionnelles que les lois statutaires.

Les conflits se sont multipliés et l'insécurité s'est agrandie qui a poussé l'état malgache à engagé une importante réforme foncière en 1999. Le but était de régulariser le régime foncier qui a évolué dans les zones rurales et la décentralisation du système foncier officiel.

En 2005, avec l'adoption de la Lettre de Politique Foncière, le gouvernement malgache a commencé l'implémentation d'une réforme foncière dans le cadre d'une décentralisation plus générale. Cette lettre établit une entité gouvernementale chargée de la mise en œuvre de la réforme, le Plan National Foncier (PNF), à travers l'élaboration d'une nouvelle loi foncière et des processus opérationnelles de mise en place d'une structure de gestion foncière améliorée/plus efficace.

La réforme, visant à la reconnaissance des droits de jouissance des paysans sur leur parcelle, s'inscrit dans un processus de décentralisation avec la création d'une nouvelle institution chargée de reconnaître ces droits, les guichets fonciers, considérées comme une facilitation de l'administration/gestion foncière, ou comme était posé dans l'objectif principal du PNF « répondre à la demande de sécurisation foncière massive dans des brefs délais et à des coûts ajustés au contexte économique »

Le PNF est défini entre quatre axes stratégiques pour la pilotage de la réforme foncière: 1) Modernisation des informations foncières (numérisation des données topographiques et documents fonciers) et restructuration des services fonciers (informatisation, création de Guichets Uniques topo – domaine), 2) décentralisation de la gestion foncière, 3) rénovation de la législation foncière, 4) formation aux nouveaux métiers du Foncier.

L'un des éléments clés du PNF est la mise en place de structures décentralisées telles que les guichets fonciers, qui est mise en place pour accroître la sécurité foncière. Ces guichets fonciers délivrent des certificats qui donnent un titre légitime aux droits. Ces certificats ne sont pas considérés comme des titres plein mais permettent d'obtenir droit de propriété sur la terre. Le premier guichet foncier était installé en 2005 et depuis 40 guichets existent dans tout Madagascar.

2. Le projet de recherche conjointe

Ce projet de recherche, effectué entre début Septembre et Octobre 2007, avait comme but d'examiner l'effet de la réforme foncier sur l'accès des femmes à la terre. Dans un contexte culturel strictement patriarcal, la décentralisation de la gestion foncière et l'introduction des certificats qui reconnaît des droits fonciers intermédiaires, présente l'occasion de donner aux femmes, et aux autres groupes exclus, des droits économiques plus égaux. Ce présent projet vise à démontrer comment, et à quelle mesure, la réforme a réussi à prendre en compte des perspectives de genre afin de faire des recommandations.

Le but de ce projet était de renforcer la gestion de la connaissance et de l'apprentissage ~~(by)~~

- Améliorer compréhension des contraintes et implications sur groupes vulnérables, spécialement les femmes;
- Tirer leçons des activités soutenues par FIDA et ILC en ce qui concerne l'inclusion des vulnérables;
- Encourager liens entre partenaires ILC (SC et govt.) pour promouvoir le partage des enseignements;
- Développer recommandations pour l'inclusion des groupes vulnérables/femmes dans la réforme.

Une note sur le concept 'genre':

Le concept de 'genre' est utilisé pour différencier les rôles (économiques, sociaux, familiaux, etc.) des hommes et des femmes, alors que celui de 'sexe' se réfère uniquement à leurs différences biologiques. Le concept de 'genre et développement' s'appuie sur le constat du fait que les rôles joués par les hommes et par les femmes sont différents, que leurs besoins sont donc différents, et qu'il faut tenir compte de ces différences dans la conception, la programmation, la budgétisation et la mise en œuvre des programmes de développement pour pouvoir espérer des résultats optimaux.

Ce projet de recherche conjointe, que a inclus les partenaires de la société civile, national et international, et du Plan National Foncier, donc, du gouvernement, était une première étape de travailler ensemble sur la question des groupes vulnérables et leur insertion dans le processus de la réforme foncière à Madagascar. En focalisant sur la question des femmes, on donnait l'attention spécifique au groupe défavorisé, mais on cherchait de tirer des leçons valides pour d'autres groupes vulnérables; pour tous ceux qui manquent de pouvoir de décisions, Le but de la recherche était, en fin, de comprendre mieux le processus de décentralisation et de voir comment est-ce qu'on peut s'assurer d'être inclusif, en faveur des pauvres.

2.1. Les Partenaires

Sehatra inombonana ho an'ny fananantany/Plateforme SIF, ou Solidarité des Intervenants sur le Foncier, est une plateforme créée en 2003 qui représente la société civile en matière de foncier. La plateforme, composée de seize membres, basé à travers Madagascar, a pour principal objectif de « faciliter l'accès à la propriété foncière de la population, se plaçant ainsi comme une interface entre l'administration et les populations concernées ».

Plateforme SIF a pour vocation de représenter au mieux la population et s'appuie par différents types d'action de soutien ou d'information sociale et technique portant sur foncier auprès des responsables de la réforme afin d'offrir un cadre technique, administratif et juridique plus proche des attentes de la population et favorable au développement. SIF a mené un travail de concertation, de réflexion et d'animation au niveau régional, national et international.

Intercooperation est une organisation professionnelle à but non lucratif, établie en Suisse et active dans le développement et la coopération internationale depuis 1982. Enregistrée comme fondation, elle est régie par 21 organisations représentantes de la coopération au développement, de la société civile et du secteur privé. **SAHA** est un projet à Madagascar appuyé par Intercooperation. Son objectif général est de contribuer à une réduction de la pauvreté et à une amélioration des conditions de vie dans les zones rurales. Saha travaillent dans trois régions de Madagascar : Imerina, Betsileo et Menabe. Dans un effort de chercher des stratégies de développement équitables et durables, en 2005 SAHA a adopté une approche genre qui à intégrer une perspective de genre parmi toutes leurs activités. <http://www.intercooperation.ch/about/IC-brochure-information-F;>
<http://www.intercooperation-mg.org/projets.htm>

Le **Programme National Foncier (PNF)** de Madagascar est un processus de réforme de la législation foncière rurale engagé par le gouvernement malgache depuis 2002 et soutenu par de nombreux institutions et organismes de coopération internationale de développement. L'objectif principal est de répondre à la demande massive en sécurisation foncière, dans de brefs délais et à des coûts ajustés au contexte économique, par la formalisation des droits fonciers non écrits et par la sauvegarde et la régularisation des droits fonciers écrits. Le site internet fournit une information complète sur les différentes composantes du programme, l'actualité du processus, et permet d'avoir accès aux offres de marchés et documents de référence de la réforme. <http://www.foncier.gov.mg/>

La coalition international pour l'accès a la terre (ILC) est une coalition d'organisations intergouvernementales et société civile qui a pour but de garantir l'accès équitable à la terre et les droits fonciers en effort de réduire la pauvreté et de promouvoir l'identité, la dignité et l'intégration. Elle appuie des activités au niveau global, régional et national et focalise surtout sur les populations les plus vulnérables, ce qui inclut les femmes. L'ILC est active à Madagascar depuis 2001, soutenant Fekritama, une organisation nationale d'agriculteurs, avec un projet d'éducation des citoyens concernant ses droits fonciers. En 2004, commençait à appuyer a la ONG HARDI dans l'établissement d'un des premiers Guichets Fonciers, en collaboration proche avec le PNF, à Miadanadriana. En plus, de cette année, l'ILC soutient la Plateforme SIF comme réseaux. www.landcoalition.org

2.2 La méthodologie du projet de recherche conjointe

Le projet de recherche conjointe a été entamé par ILC et Plateforme SIF avec pour but de rassembler une variété de parties prenantes pour étudier conjointement l'un des problèmes spécifiques et de formuler des recommandations. Pour développer une approche collective,

des réunions étaient organisées pour définir les zones d'intervention et l'approche méthodologique.

2.2.1. Réunions préparatoires

Les réunions préparatoires étaient organisées à Antananarivo avec plusieurs partenaires potentiels avec les objectifs suivants:

- Présentation des parties concernées par la recherche conjointe,
- Définition des zones de recherche,
- Recadrage de l'étude : genre et groupes vulnérables,
- Préparation du calendrier (Annexe II).

La première réunion était utile pour identifier la problématique de comment mener la recherche sur l'aspect genre en foncier, quels sont les groupes dits vulnérables dans le rural malgache. Afin de recueillir des informations de base pour l'analyse, il a été mis en accord que les visites sur le terrain seront organisées dans les zones où le SFG est déjà existante et fonctionnant. Par-dessus, on a décidé également que des ménages et des enquêtes de groupe, ainsi que des rencontres avec des personnalités locales devraient être organisées à des régions différentes, à savoir Itasy (GF Soavinandriana – Ampary), Menabe (GF Ankilivalo), Analamanga (GF Miadanandriana).

En outre, lorsqu'un manque de sensibilisation sur les questions de genre ou sur la réforme foncière soit la durée de leur mandat ou de processus a été évident, des séances d'informations et de sensibilisation devraient être fournies. En discutant sur les zones d'intervention, les partenaires ont décidé d'organiser des déplacements pas seulement dans les zones où le PNF est déjà présente mais aussi dans des zones de «foncier à temps zéro», sans guichet foncier. Les résultats de la réunion étaient la confirmation de la participation des acteurs de la recherche selon leurs zones d'activités, l'ajout d'une zone de recherche: Amarin'i Mania (district de Fandriana), zone d'intervention de SAHA et zone sans guichet foncier, en plus des zones déjà définies: Menabe, Soavinandriana et Miadanandriana ; un calendrier défini pour chaque zone d'activités.

Une seconde réunion était convoquée pour mieux comprendre la définition de groupes vulnérables donnée par SAHA à travers une présentation, pour discuter sur les questions méthodologiques et pour finaliser les questionnaires dans le cadre de la recherche. Les résultats principaux étaient un programme détaillé et les questionnaires par les enquêtes groupe et ménage et pour les visites des autorités locales, ainsi que la programmation de départ pour Amarin'i Mania et confirmation de la participation de SAHA régional pour la recherche.

Le calendrier et la méthodologie du projet de recherche a été partagé avec d'autres acteurs intéressés dans les questions de genre, principalement avec le Réseau Genre.

2.2.2. Les déplacements

Dans tous ces domaines, les partenaires étaient en liaison avec les locaux pour préparer les visites sur le terrain de l'équipe, par le biais de visites aux communautés pour les informer de la portée de l'étude, des jours de visites et qu'ils soient attentifs aux groupes spécifiques qui seront interrogés. Pour chaque visite sur le terrain, un effort a été fait pour rencontrer les :

- 1) les dirigeants communautaires, y compris le maire et les chefs du fokotany
- 2) un groupe mixte d'hommes et de femmes de la communauté ;

- 3) un groupe de femmes ;
- 4) un groupe d'hommes ;
- 5) des individus de ménages spécifiques
- 6) Personnel des guichets foncier

Ceux qui étaient concernés étaient sélectionnés à travers des réseaux non officiels, par les locaux de la collaboration des partenaires et des dirigeants communautaires dans certains cas. Il était souligné que parler à une variété de différentes catégories était importante, et dans la plupart des cas, lors de la sélection des informateurs ceci était tenu en compte, en particulier pour les enquêtes sur les ménages.

Les questionnaires, ainsi que d'autres questionnaires utilisés par la Plateforme SIF pour évaluer l'état d'occupation, ont été utilisés comme base pour les enquêtes et les groupes de discussion. Toutefois, plutôt que de suivre une norme 'une question - une réponse' format, les questionnaires ont été utilisés à titre indicatif, pour guider des enquêtes afin de permettre la conservation d'étendre d'autres thèmes qui ont émergé au cours de la discussion.

Il est important de noter que les informateurs n'étaient pas un échantillon statistiquement représentatif, et qu'il était difficile pour l'équipe de recherche afin d'évaluer la vulnérabilité de ceux qui sont sélectionnés par le personnel local et / ou les dirigeants communautaires avaient des relations en commun avec les autres membres de la communauté (c'est-à-dire il y a une chance que les plus vulnérables n'ont pas été retenues pour les enquêtes). En outre, dans certains endroits, des problèmes organisationnels se sont présentés donc peu ou aucunes enquêtes sur les ménages n'ont été effectuées. De toute façon, on a cherché d'avoir des ménages avec différents statuts, surtout avec de femmes tête de ménage.

Un effort spécifique a été faite de fournir des informations au cours de toutes les visites sur le terrain. Les enquêtes inclussent des questions pour jauger le niveau de sensibilisation et de connaissances à la fois sur l'égalité des sexes et l'occupation foncière actuellement mis en œuvre par le gouvernement, et en fonction des réponses, le temps a été consacré à expliquer les concepts et les procédures de l'approche genre ainsi que le décentralisation foncier.¹

2.3. Les zones d'intervention

L'étude a été menée dans trois régions – Menabe, Amoron'i Mania et **Anamalanga**. Menabe se trouve au sud-ouest de Madagascar et les deux autres dans les Hauts Terres au centre de l'île. Ces différences géographiques représentent des différences politiques assez fortes. À **Anamalanga**/Antanarivo, la commune Miadandriana et la sous-préfecture de Lac Itasy faisait partie de l'étude et également à Amoron'i Mania, la sous-préfecture d'Ambositra.

En générale, la structure sociale de Madagascar est fondée sur une hiérarchie stricte. Supériorité et infériorité sont déterminées par l'ascendance et la relation avec les terres des ancêtres. Les groupes supérieures, appelées les tampon-tany, sont ceux qui ont construit des tombeaux sur leurs terres ancestrales et ont ainsi établi leur droit historique au

¹ Alors que le français est la langue officielle à Madagascar, une politique de Malgachisation a été mise en place au cours des dernières décennies, qui a entraîné l'éducation de base à être presque entièrement en Malgache, avec le français étant la langue dominante pour l'enseignement secondaire et supérieur. Puisque la plupart de la population rurale qui a été la cible de ce projet de recherche ne dispose que de l'éducation de base, donc très peu d'entre eux parlent le français (et ceux qui le parlent ont seulement une base de français parlée). Dans la plupart des cas, les enquêtes ont été réalisées entièrement en Malgache. Dans certains, mais pas dans tous les cas, les réunions avec le personnel des GF ont été réalisées en français.

territoire. Le deuxième groupe, les hova, sont ceux qui vont des ancêtres libres mais qui ne sont pas liée à un tombeau familial. Finalement, le troisième groupe, les andevo, est composé de ceux qui vont d'origine esclave et qui manquent des liens avec une terre ancestrale et un tombeau. Les hova et les andevo peuvent gagner accès à la terre par la formation d'une alliance avec les tampon-tany. Ces alliances créent un lien familial entre les deux lignages, donnant aux hova ou andevo droits d'héritage et d'utilisation (Faroux, 2008). Sur les hautes terres, les Betsileo et les Merina sont les groupes ethniques dominants qui prennent le rôle de tampon-tany (bien qu'il existe aussi des hova et andevo Merina ou Betsileo) (Evers, 2006). Les Betsileo sont connues à Madagascar comme les meilleurs riziculteurs. Des autres ethnies cultivent aussi le riz, ainsi que le maïs, la patate douce et le manioc.

La région côtière, y compris le Menabe, est une des plus diverses, d'un point de vue ethnique, à Madagascar. Cette diversité, et la hiérarchie bien-établi, commencent à créer des conflits foncières (République de Madagascar Document de Travail 2). Le groupe pastoral Sakalava est l'ethnicité la plus nombreuse et historiquement, ils contrôlaient le territoire, étant considéré les tampon-tany. Cependant, à cause des migrations de populations agraires, y compris les Betsileo et les Merinas, et de la domination politique de ces deux ethnicités, les Sakalava ont largement perdu leur pouvoir local. Les terres dans les régions côtières est seulement récemment devenu rare et a augmenté en valeur de marché. En tant qu'autochtones la relation Sakalava avec la terre est basée sur son abondance riche en histoire et à la possibilité de déménager régulièrement à de nouveaux pâturages. L'accès à la terre est devenu plus difficile avec l'augmentation de la population. En résultat, les Sakalava ne se sont pas adaptées aussi facilement que leurs voisins agricoles et ont perdu le contrôle et l'accès à leurs terres ancestrales. Au cours des dernières décennies, la tendance a été « l'expropriation progressive des tampon-tany sakalava qui n'ont pas de stratégies collectives de défense autres que le départ vers des pâturages lointains dans le nord du Menabe » (Fauroux, 2008).

Le contrôle de l'accès à la terre est lié avec la hiérarchie. Les tampon-tany ont les droits primaires à la terre à cause de leurs tombeaux. Les hova et les andevo sont obligés de demander autorisation pour utiliser la terre. Souvent, ils ne sont pas accordés le droit de cultiver la terre eux-mêmes, mais sont obligés de travailler comme manouvrier pour les tampon-tany. En accordance avec la focalisation culturelle sur les tombeaux et les ancêtres, la propriété de terre est fortement liée à la responsabilité de cérémonies funéraires élaborées, surtout la construction des tombeaux et l'exhumation. Les femmes ont des droits d'héritage dans quelques régions de l'haute terre, mais choisissent souvent de les renoncer. Beaucoup des femmes attribuent cette décision à une réticence de prendre les responsabilités funéraires. Le résultat est « un affaiblissement du lien individuel des femmes à la terre car, de cette manière, elles s'associent plus étroitement aux droits et aux devoirs de leur mari (droits et devoirs étant corrélatifs de l'héritage du mari) » (Goislard).

Les déplacements ont été très utiles pour mieux comprendre la problématique genre dans les communautés ainsi que les zones d'intervention, spécifiques ou non aux contextes visités, et le niveau de connaissance de la législation et des procédures foncières. La partie suivante s'appuie sur les visites sur le terrain pour présenter quelques caractéristiques remarquables des terrains zones visités ; des questions clés ressortent des enquêtes menées, ainsi que des recommandations initiales, sans présenter l'information entière pour chacune des visites sur le terrain.

Cette section est suivie d'une conclusion qui résume les problèmes rencontrés à travers les contextes pour tirer une liste récapitulative pour des recommandations.

2.3.1. Ambositra

Ambositra est une sous-préfecture de la région Amoron'i Mania qui se trouve dans la partie centrale appelée les Hauts Terre. En comparaison avec le moyen de Madagascar, Ambositra a une densité très élevée de 78 hbts/km². La population totale est 173,576 et la plupart sont rurales et agricoles. Le produit agricole prédominant en Ambositra est le riz, mais des gens cultivent aussi le maïs, le manioc, les patates douces, les haricots et les arachides. L'élevage de vaches laitières est aussi très important dans la sous-préfecture d'Ambositra. Dans la région rurale, les ménages avec une femme chef de ménage représente 22,9% des ménages totales. La population d'Ambositra se compose presque exclusivement des Betsileo mais on y trouve aussi des Merina et Antandroy. (MAEP Amoron'i mania, 2003).

Dans la sous-préfecture de Ambositra, l'équipe a visité deux villages dans la commune rurale Tatamalaza, **Ankafobala et Antatamalaza**. Les villages où l'étude était menée était identifiée comme particulièrement vulnérable en termes agricoles, parce que le terrain cultivé est limité et insuffisant pour les habitants, le sol est de mauvaise qualité et il y a un tarissement de sources. En plus, la zone est affectée d'une longue période de soudure de 4 mois. Les habitations dans les villages sont en toits de chaumes et les capacités d'épargner des ménages sont très faibles.

Pour comprendre mieux l'appréciation de la population même, on a fait des enquêtes avec un groupe de consultation mixte de 12 femmes et 10 hommes (en présence du maire et du président du fokontany), avec des focus groupes femmes et hommes, 4 enquêtes ménages et un entretien avec le maire.

La coutume locale 'mamelona anaran-dravy' partage le terrain à ceux qui vont valoriser le terrain du père de famille. Il y a une stricte séparation de 'tanin-dehilahy', terrain des hommes, et 'tanim-behivavy', terrain des femmes, en termes de culture et de coutumes héritiers. Pour tout le terrain d'une famille, lors du décès du père de famille, le terrain est reparti entre les fils. La femme et les filles héritent seulement dans le cas où il n'y a que des filles. Dans le village d'Antatamalaza, un doyen du village (**a village elder**) expliquait la succession d'héritage coutumier, dans laquelle la femme mariée est à la huitième position après les fils, oncles, cousins prochaines -seulement avant l'église et l'état.

En fait, dans cette zone, l'héritage est définie par coutumes et non pas par la législation, sur laquelle les enquêtes des focus groups démontraient une grave absence d'information, sur la législation ainsi que les procédures foncières, et sur la législation et les procédures précédentes ainsi que la réforme foncier récente. La plupart des terrains sont inscrits au nom de l'homme chef de famille, du fils aîné, ou au nom des ancêtres et les familles ne possèdent pas des papiers actualisées sur leurs terrains.

Les femmes dans cette communauté ont une très faible capacité de négociation, et s'il y'en a, elle est limitée au ménage liées surtout à l'achète des aliments et vêtements ou matériels scolaires pour les enfants. La culture de produits agricoles pour la vente, par exemple, ou l'achète d'animaux est, dans la plupart de cas, décidé par l'homme qui est chef de famille, et l'argent gagné avec la vente au marché est habituellement assigné par l'homme. Comme était révélé de la comparaison entre la routine quotidienne de femmes et hommes, la journée des femmes ne laisse pas beaucoup de temps libre pour s'informer à travers la radio ou pour participer dans les rencontres de la communauté ou des associations des producteurs. En plus, la tradition ne prévoit pas la participation des femmes dans les structures locales de prise de décisions.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les femmes enquêtées expliquent qu'elles ne bénéficieraient aucun avantage pour avoir des terrains, essentiellement parce que l'héritage

est lié à la coutume que ceux sont les fils qui disposent d'un terrain et qui sont obligés de prendre en charge les fêtes familiales surtout l'exhumation, de construire le tombeau. Les femmes expriment peur de l'obligation de la famille et des coûts associés aux rites funéraires, qui pourrait expliquer leur réticence d'hériter.

Les résultats des enquêtes dans cette zone, encore sans intervention du PNF éclairait surtout la importance d'une approche sensible au genre avant d'intervenir. Pour garantir une inclusion des femmes dans le processus de réforme foncier, il y aura besoin d'une étude diagnostique genre pour mieux identifier des manières pour faire accéder les femmes tels que les hommes à la certification des terrains, basée sur données désagrégé par genre pour faciliter l'analyse et la mensuration des impacts.

Les agents de la commune, et d'une future GF devraient être sensibilisés à la coutume locale qu'obstruait l'égalité de chances des hommes et des femmes et aux obstacles qui existent à la participation des femmes dans les structures de prise de décisions au niveau communale, pour que l'information arrive aux femmes ainsi que les hommes.

2.3.2. Menabe

Ménabé se trouve au sud-ouest de Madagascar. La région est très peu peuplée, avec une densité de 6,2 hbts/km. Le potentiel pour l'agriculture est grand : les conditions permettent jusqu'à trois récoltes de riz par an.

Menabe est une des régions multiethnique de Madagascar puisqu'on y trouve plus de 10 ethnies, qui vivent côte à côte. Les groupes ethniques incluent les Sakalava (autochtones), les Bara, les Vezo, les Antesaka, les Betsileo, les Antandroy, et les Mahfaly (MAEP Menabe, 2003). Dans cette zone de migration, en général ont été les migrants des Hautes Terres qui à jouer un rôle déterminant dans le développement agricole de la région, en s'occupant surtout de la riziculture. Les Sakalava et Bara, peuples autochtones, pratiquent plutôt l'élevage, tandis que les Betsileo cultivent principalement le riz. D'autres groupes cultivent le maïs, les patates douces, le manioc et l'arachide.

Dans le milieu rural, les femmes chefs de ménage constituent 16.16% des ménages (MAEP Menabe, 2003). Les femmes sont souvent discriminées dans la succession coutumière dans cette région, et les conflits fonciers concernent plutôt les problèmes d'héritage (République de Madagascar, 2005).

Dans le Menabe, l'équipe a visité trois GFs, GF Ankilivalo et GF Mahabo, dans la vallée du Morondava de riziculture irriguée, développée dans une ancienne zone d'élevage ; GF Ankilizato, un plateau avec des agriculteurs et des éleveurs Bara et Sakalava.

Le Menabe est intéressant pas seulement pour les questions de genre, qu'existent ici comme dans les autres zones d'intervention, mais surtout pour une situation très complexe des droits à la terre pas facilement identifié et donc sécurisé. Ils existent différentes groupes ethniques, autochtones et migrants, qui s'occupent de cultures divers -même si la riziculture semble devenir la culture dominante pratiquée par tous les groupes ethniques au cours des dernières années.

A part quelques rares exceptions, les différentes ethnies cohabitent dans un même village et certaines valeurs assurent une cohésion social – par exemple l'entraide, le culte des ancêtres, les traditions communes, le respect des Vieux (Ray aman-d'Reny). Parfois cette cohésion souffre à cause des conflits fonciers qui commencent à naître dans la région entre les autochtones et les nouveaux migrants.

Les Sakalava se considèrent comme les « vrais maîtres de la terre », les Tompontany, et s'occupent traditionnellement de l'élevage de bétail. Comme tel, ils considèrent que les autres groupes n'ont qu'un droit d'usage, donc sans être propriétaires de la terre prêtée par

le sakalava. De toutes façon, les terres contrôlées par les Sakalava ne sont pas toutes mises en valeur et les migrants qu'ont misé en valeur les terres en riziculture considèrent d'avoir un droit sur ces terres.

Les résultats des enquêtes éclairaient surtout la situation complexe des droits superposés, mais découvrent aussi que les autochtones voient la certification comme un risque de perdre les terrains des ancêtres aux migrants. Pour la majorité des migrants, malgré la conviction d'avoir un droit aux terrains mise en valeur, la certification foncière reste un domaine sans grand intérêt, même si le fait de devenir propriétaire légal est pour certains une motivation pour améliorer le rendement de la production agricole. Plusieurs fois, la certification était considérée comme une tentative de l'état de faire payer les agriculteurs pour leur terrain, et pas premièrement comme un instrument de sécuriser leurs droits.

Dans le Menabe, il y a une forte contradiction entre une décentralisation foncière basée sur les droits personnalisées et individuelles et la réalité du Menabe avec la superposition des droits d'autochtones, des migrants, et même des autres intérêts économiques dans la région. En plus que des questions de genre, il faudra trouver des solutions pour la complexité de ces droits – pour éviter une sécurisation foncière qui exclue les droits secondaires et plus précaires des groupes défavorisés.

Dans une situation tellement complexe, on doit aussi être consciente des risques de la décentralisation ou il y a contraintes à la bonne gouvernance des risques de captation par élites locales (décentralisation de la corruption);

Les risques de sécuriser les droits d'un groupe en négligent et réduisent les droits d'une autre groupe avec les droits secondaires ou moins influents, et d'aggraver les inégalités socio-économiques - ou même de créer plus de conflits.

2.3.3. Miadanandriana

Miadanandriana est une commune rurale de 131 Km² composé de 14 fokontany avec 10430 habitants dans le district de Manjakandriana, dans la région d'Imerina Central. Cette région fait partie des Hauts Terres. Manjakandriana a une densité de 93 hbts/km² et le groupe ethnique qui prédomine est le Merina. Il y existe aussi des Betsileo, des Betsimisaraka et les Bezanozano. Les produits agricoles sont ceux qui sont communs partout à Madagascar: le riz, le manioc, le maïs, la patate douce, le haricot, l'arachide et la pomme de terre. Il existe aussi l'élevage bovin et porcin. La population vit surtout de la culture de subsistance et de la coupe de bois. Les femmes chefs de ménages constituent 18,07% des ménages totales de la commune (MAEP, 2003).

L'équipe a visité le GF Miandanadriana, un des premiers guichets foncier pilote dans le pays établi en 2004, qui est géré par un ONG, HARDI (Harmonisation des Actions pour le Développement). La zone d'intervention du guichet foncier restreinte au fokontany d'Ambohimanjaka et une partie du fokontany d'Ambohipeno.

Etant partie des Hauts Terre, les coutumes de succession suivent les traditions de cette région comme dans la zone d'Ambositra: les femmes ont le droit d'héritage sous la loi, mais ce droit n'est pas suivi à cause des coutumes qui donnent préférence héritier aux fils. Egalement, les femmes expriment la même réticence de pouvoir hériter et/ou posséder un terrain par-dessus les responsabilités funéraires liées à l'héritage.

En termes d'information et participation, la situation est similaire aux autres zones d'intervention, et les femmes qui inscrivent leurs terrains sont souvent soit filles uniques, veuves ou divorcées. Les terrains hérités sont souvent inscrits au nom de l'aîné de la famille et la possibilité d'inscrire un terrain en nom d'un couple est souvent inconnue. Dans les

enquêtes, les femmes expriment aussi un peur de l'administration, donc même si les femmes connaissent l'existence du Guichet Foncier elles n'y vont pas.

2.3.4. Lac Itasy/ Soavanandriana

Lac-Itasy se trouve au centre de Madagascar, dans la province d'Antanarivo et la région des Hauts-Plateaux. Les groupes ethniques prédominants sont les Merina, les Betsileo et il y existe aussi des Bara et Antanandroy. La densité de la population est de 90 hbts/km². Les ménages avec une femme comme chef de ménage représentent 15,7% des ménages totales à Lac Itasy. Les terres dans cette région sont très productives car elles sont des sols volcaniques. Les produits agricoles, comme le reste de la région Haute Terre, sont le riz, le manioc, le maïs, la patate douce, le haricot et la pomme de terre. (MAEP, 2003)

L'équipe a visité le GF Soavanandriana (établie juillet 2006), localité aussi d'un projet de la FAO sur les Bassins Versants (Communes de Soavanandriana et Ampary) et de mise en place réseaux hydro-agricoles. La zone est affectée de conflits fonciers.

Les résultats des enquêtes démontraient une connaissance par les femmes des leurs droits dans un régime matrimonial à communauté des biens. En comparaison avec les autres déplacements, les femmes semblaient plus informées, mais même comme ça, les terrains appartenant aux couples sont souvent certifiés au nom du père de famille. Dans les cas où il y a des femmes titulaires de certificats, elles sont souvent des veuves ou des célibataires qui ont acquis des terrains par héritage ou achat.

En termes de participation des femmes dans les structures locales de prise de décisions, le même problème de manque de participation aux réunions de fokontany existe dans la zone. En plus, la coutume que définit le rôle de la femme comme domestique, fait difficile l'accès des femmes aux bureaux ou des institutions communales.

Dans la zone de Lac Itasy, il existe une séparation entre migrants et autochtones en termes de propriété des terrains. Les migrants n'ont pas du tout ou ont difficilement accès à la terre et cultivent la terre comme métayers ou locataires.

Dans cette zone, un problème est posé par les titres inscrits au nom de colons. Il y a un besoin de clarifier le statut des terrains, de favoriser l'extinction de quels titres à fin de les transférer au nom de l'Etat pour que ceux-ci deviennent des terrains qui soient de la compétence des Guichets Fonciers, ou, n'ayant pas encore obtenus de jugement sur les terrains, faire en sorte qu'ils puissent être gérées par les guichets fonciers, si les propriétaires le souhaitent.

Les résultats des enquêtes éclairaient surtout la nécessité d'intensifier la sensibilisation des populations, mais aussi la formation des agents de guichet foncier, les maires, les chefs fokontany, et autre personnels de l'administration sur le genre dans les zones où des guichets fonciers sont à mettre en place ou déjà existants pour permettre de réduire les inégalités homme - femme sur l'inscription des terrains.

3. Résultats préliminaires

Le but de ce projet de recherche conjointe était de renforcer la connaissance thématique sur les groupes vulnérables, particulièrement les femmes, dans la réforme foncière à documenter et à partager. Un objectif spécifique était une évaluation de la nécessité de formation relative à la problématique genre, ainsi que développer des recommandations pour une implémentation d'un programme foncier décentralisé, sensitif à la problématique genre et, généralement, favorisant les pauvres.

Bien que les localités visitées présentes des différences d'économie et culturelles qui influent la situation des femmes dans la communauté, il existe certaines enjeux clés et les

recommandations suivantes de l'analyse du groupe et des entretiens individuels, qui sont valables dans des contextes divers.

Naturellement, la situation est assez complexe et ils existent beaucoup des enjeux que affectent la intégration ou non de femmes dans le processus de reforme foncier. C'est important tenir compte de la nécessité d'étudier profondément les enjeux contextuels avant l'installation d'un guichet foncier, puisque un projet de recherche de quelques semaines ne peut pas substituer un diagnostique foncier compréhensif.

Néanmoins, les enquêtes et entretiens réalisé ont permis à l'équipe de recherche d'identifier des enjeux principaux et développer quelques recommandations comme suit.

3.1. Enjeux principales qu'émergent de la recherche

3.1.1. La situation base de femmes

En concordance avec les données du Panaged, les enquêtes confirment que les femmes travaillent généralement plus heures que les hommes dans le milieu rural entre champs et ménage et n'ont pas de temps de repos et donc temps de s'informer sur les réalités extérieurs. Les femmes sont moins instruites que les hommes – elles arrêtent l'école avant des hommes pour assister les parents ou se marier. La division de taches est assez bien définie dans le milieu rural d'un âge très jeune.

Les femmes sont rarement chefs d'exploitation, elles travaillent sur le terrain du mari dans la plupart de cas. Les pratiques coutumières, qui varient d'une ethnie à une autre, freinent leurs possibilités d'accès aux moyens de production. Les femmes titulaires de certificats sont souvent des veuves, filles uniques, ou célibataires qui ont acquis des terrains par héritage ou achat. Les femmes mariées n'éprouvent pas le besoin de posséder un terrain car elles se satisfont des terres de leurs maris. Dans certaines régions, les femmes n'ont pas droit à l'héritage des terres dans le système coutumier (Ambositra, Morondava). Généralement, la tradition donne aux hommes la priorité dans les décisions domestiques et communautaires, et il pourrait être difficile pour les femmes de persuader leurs maris que la propriété foncière est un bien commun.

Même s'il y a des exceptions pour quelques femmes plus âgées, elles généralement ne participent également pas dans les réunions au niveau village et fokontany et sont pas habituées ou pas responsabilisées dans la fréquentation des bureaux ou des institutions communales. Le manque de participation provient d'une basse confiance vis-à-vis des hommes que ont la premier parole, des stéréotypes féminins que limitent les femmes a un rôle dans le ménage, mais aussi les contraintes de une journée de travail plus longue que la des hommes. Le résultat est que les femmes ne parlent pas en général en public et ne parlent pas aux réunions mixtes et qu'il n'y a que des cas uniques de femmes actives en politique, par exemple comme président fokontany (on a trouvé deux cas en 4 localités visitées, sur dizaines de chef fokontany) et dans structures locaux d'administration que sont généralement dominées par les hommes (commune, district). En plus, même s'il y a des exceptions (comme le chef de district a Mahabo) ça ne veut automatiquement dire que les femmes qui travaillent dans ces fonctions ont une vision genrée.

Comme conséquence, les femmes sont moins informée que les hommes sur la législation et procédures fonciers (et donc, ses droits) et pas représentées dans les structures locaux de prise de décisions.

3.1.2. La divergence entre législation et coutumes

Même si les femmes malgaches ont un statut juridique favorable, avec les mêmes droits que les hommes - une égalité d'ailleurs garantie par la Constitution – il existe des coutumes et tabous sociaux sur l'effectivité des droits des femmes (comme dans le cas de Ambositra et Morondava), en plus au bas niveau d'instruction de femmes et une manque d'information sur les droits de femmes, surtout dans le milieu rural. Tout cela permet une persistance de coutumes que discriminent les femmes et sont contraire à la législation en vigueur.

Concernant les droits, même si les femmes connaissent ses droits, l'accès aux services juridiques est coûteux et il n'y a pas de structures très proches de la population (c'est aussi un problème pour les hommes, mais encore plus pour les femmes).

L'accès à la justice est un problème pour tous dans le milieu rural, mais encore plus pour les femmes. Même si physiquement accessible, la coexistence des législations et coutumes permet une « résolution » sans tribunal, et donc, selon les coutumes discriminatoires. Les conflits fonciers, par exemple, sont adressés dans la plupart de cas par les chefs fokontany ou au niveau commune, ou il n'y a pas de représentation égalitaire de femmes. Seulement s'il n'y pas de résolution le cas est avancé au tribunal.

Comme conséquence, les droits des femmes ne sont pas réalisés et les femmes n'ont pas de moyen/pas d'accès aux canaux pour demander ses droits.

3.1.3. Manque de connaissance de la décentralisation foncière

Même si les guichets sont hétérogènes en ce que concerne la performance et en termes de procédures en place pour formation et sensibilisation de la population, le niveau d'information de la population local est généralement très bas. Malgré des sensibilisations de la population dans toutes le zones où il y a des guichets fonciers, le niveau de connaissance sur la décentralisation foncier est pas très solide, il existe de confusion sur les procédures pour obtenir le titre e de obtenir le certificat, donc, il y a un besoin de plus information ; et les femmes sont généralement moins informées que les hommes (elles savent de l'existence du GF, mais pas beaucoup plus). Il est important de rappeler que les déplacements ont enté réalisé en communautés plus vulnérables, donc il y aura autres facteurs qu'a une incidence sur le niveau d'information.

Particulièrement en ce que concerne la connaissance des femmes, le fait que les femmes généralement ne participent pas aux réunions de fokontany et surtout les réunions sur le foncier, puisque elles ne possèdent pas des terrains, affecte fortement le niveau d'information.

La conséquence est que les femmes ne sont pas informées sur les droits et sur la possibilité de sécuriser le foncier aussi au nom du couple.

3.2. Recommandations

Dans le contexte d'inégalité homme-femme et surtout d'une différence entre la législation en vigueur et les coutumes en ce qui concerne le foncier, le processus de la décentralisation foncier offre une opportunité de sécuriser le foncier pour hommes et femmes également. D'autre coté, il pose aussi un risque d'aggraver une inégalité existant se implémenté sans une attention croissante aux aspects genre. Les recommandations suivantes peuvent contribuer à diminuer ce risque et bien que entrecroisés, sont regroupés selon leur domaine d'intervention.

3.2.1. Les stratégies au niveau socioculturel

La recommandation plus importante dans ce domaine est de conceptualiser et implémenter **la sensibilisation comme un élément continu** dans le processus de la décentralisation

foncier, contrairement à l'approche courant de sensibiliser les populations seulement dans la phase initial de l'installation du guichet.

La sensibilisation des populations, pour le moment, a comme but d'expliquer le fonctionnement des guichets fonciers, sans accorder l'attention nécessaire sur les questions des groupes défavorisés, inclusive les femmes.

Dans la sensibilisation, les femmes et hommes devraient être informés sur leurs droits a la terre, l'égalité de genre dans la législation malgache et, le plus important, les résultats positif de l'égalité de genre pour le développement (voir exemple de l'approche genre du programme SAHA). Elle devrait encore adresser le manque de participation politique des femmes au niveau local (inclusive a réunion et formations)

Il faudrait, donc, intégrer l'approche genre dans la sensibilisation ainsi que dans la formation des agents des guichets fonciers, puisque ils ont un rôle important à jouer dans une sensibilisation continu a travers des réunions niveau commune et fokontany et visites aux villages. Même si la sensibilisation initiale est faite pour autre prestataire, la formation des agents de guichet devrait inclure l'approche genre pour briser les obstacles autour des aspects genre dans une manière durable.

Autre façon d'aborder la sensibilisation des populations est de identifier (femmes) **leaders** (par exemple, chef de fokontany) et de les former pour devenir des formateurs (voir exemple des Soavanandriana de la participation de chef de fokontany dans la sensibilisation).

3.2.2. Les stratégies de communication

Comme base pour intégrer l'approche genre dans le processus de la réforme foncier, il serait très utile élaborer **un plan pour communiquer l'importance de la question de genre** aux différents audiences cibles (par exemple, administrateurs seniors, assistants techniques, personnel de projet).

Pour la sensibilisation des populations dans zones d'intervention du PNF, le plan pourrait explorer les différents moyens de sensibiliser, par exemple, des réunions, des programmes radio et autres media, des affichages, et possible partenariat à établir pour l'implémentation, tel que avec les radios locales pour émettre un bulletin d'information foncier. Il est toujours préférable de tester tous types d'information avec des audiences ciblés pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème de compréhension et/ou acceptation.

Pour tout type de communication, **des messages clairs et sensitifs au genre** devraient être développé, par exemple, des affichages pour expliquer les procédures fonciers, que incluent représentation visuelles des femmes que accèdent le GF).

Il est aussi indispensable des prêter attention a refléter et respecter les variations locales en culture, conditions socioéconomiques et traditions. Cela pourrai être accomplie en utilisant les dialectes locales ou musique (voir exemple de la vidéo de SAHA Menabe d'une chanson basée sur un rythme traditionnel pour expliquer la gouvernance local).

Pour la communication et sensibilisation des communautés, l'expertise locale des ONG est essentiel, parce ils ont une connaissance de la culture locale et des autorités locales que facilitent l'implémentation.

Le dernier sinon le moindre, il est nécessaire de renforcer la communication intra-PNF pour le partage régularise des informations de cellule a cellule a travers de communication électronique et/ou réunions d'échange, parce qu'il y a beaucoup de potentiel inexploitée d'apprentissage et capitalisation des expériences dans les divers guichets fonciers.

3.2.2. Les stratégies politique-juridiques

Dans le domaine de la politique locale, il y a une nécessité de souligner l'importance de la participation de femmes pour encourager une culture égalitaire dans les structures de gouvernance locale, par exemple, avec une formation/information au niveau commun comme part de la sensibilisation.

Les textes législatifs et opérationnels (la lettre de politique foncier, de la loi, et des décrets d'application) devraient être rendu accessibles à la population rurale a travers de la traduction et vulgarisation dans/à un langage accessible, qu'évite le jargon, ou transforme en affiches, bande-dessinée et autres media sans beaucoup de texte.

La vulgarisation des textes législatifs et opérationnels bénéficierait aussi d'une mise en place de structures juridiques au niveau local/commune, par exemple, un point focal pour les questions juridiques dans la commune.

Il y aura besoin de une approche multi-acteur que incluse tous que travaillent dans une zone d'intervention (programme du gouvernement sur le développement, organisations paysannes, ONGs etc.) a fin de éviter une duplication des efforts, de utiliser réseaux déjà existantes et de compléter les actions, avec le plan de développement locale, s'il existe et est au jour, comme base de concertation. Ce travail de concertation devrait aussi faire référence a autres **programmes de l'état malgache, notamment le Panaged que a comme but** de l'intégration de la dimension 'genre' dans l'élaboration, la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi et évaluation de toutes les actions de développement.

Le programme A du Panaged « Amélioration de l'efficiéce économique des femmes » comprend entre ses composantes **Accés des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production**. Cette action se justifie par les difficultés rencontrées par certaines femmes, notamment les femmes chefs de ménage (veuves, divorcées ou séparées, mères célibataires) pour accéder à la propriété foncière et au crédit. Une des activités prévue est d'inventorier les textes et les procédures ainsi que les programmes d'appui en matière de sécurisation foncière. Il existe beaucoup de potentialité de travailler ensemble avec le PNF dans ce programme, ainsi que le Programme B « Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes » comprend **Appui à l'application du droit pour tous** que ambitionne de mieux faire connaître aux groupes cibles leurs droits et les recours possibles, a travers de la information et sensibilisation des femmes, d'hommes et adolescent(e)s dans séances d'animation en partenariat avec les ONG, un programme médiatique et des supports simples et accessibles pour vulgariser les textes.

3.2.4. Les stratégies spécifiques au guichet foncier

L'installation des guichets fonciers devrait être base sur une connaissance des caractéristiques et de l'organisation sociale des communautés en zone pour prendre en compte des spécificités du contexte. Le diagnostique foncier devrait inclure un bilan participatif socio-économique pour découvrir les inégalités déjà existantes dans la communauté et éviter de les renforcer. Ce bilan devrait analyser la culture locale de prise de décisions pour pouvoir adresser l'éventuelle exclusion de certains groupes. L'identification des groupes plus vulnérables peut servir aussi pour organiser des sensibilisations spécifiques, ce qui contribuera à que les demandes les demandes pour certificats réfléchissent la diversité d'une communauté. En plus, le diagnostique socio-économique/foncier peut identifier les groupes à être représenter dans le comite de reconnaissance locale (CRL). Les CRL, avec quelque exception unique, sont composés

seulement d'hommes,² et ils devraient être plus représentatifs de la composition des communautés. Comme part de la installation du guichet, le PNF pourrait stipuler que le CRL doivent être représentatif et doivent inclure femmes, jeunes, représentant des plus pauvres et/ou des groupes ethniques présents dans le fokontany.

En termes de personnel des guichets, il serait préférable promouvoir que soient recrutées des binômes hommes-femmes comme agents du GF pour faciliter l'accès de femmes au guichet (voir exemple des socio-organisateur dans le projet AD2M au Menabe) et de inclure l'approche genre et, plus généralement, l'attention aux groupes vulnérables, dans le TdR des agents GF pour la sensibilisation, le suivi, et la évaluation. Faire la formation en genre et vulnérabilité parte de la formation des agents de GF les permettra de souligner la possibilité de certificats au nom de la femme et au nom du couple et s'assurer de faire arriver l'information chez les femmes a travers de réunions spécifiques, et, plus généralement, de expliquer l'utilité d'accès des femmes a la terre et donc défendre l'égalité homme-femme en face de droits coutumiers discriminatoires.

L'approche genre/vulnérabilité dans le TdR (would include) la collection des données désagrège par genre et l'adaptation du fonctionnement du GF aux résultats relevés, par exemple, si les agents notent que le numéro des femmes que visitent les GF est très bas, une action corrective de visiter les communautés et informer les femmes spécifiquement serait implémenté. Pour inclure les femmes et autres groupes vulnérables dans les communautés il serait nécessaire d'y aller, parce que est probable que sont exactement ses groupes que ont pas d'habitude/peur de aller au GF.

En fait, sur l'utilisation des GFs par les communautés, il y a besoin de identifier indicateurs standardisées que précisent les raison pour visiter, et des raisons pour pas visiter (a travers de bref enquêtes/ entretiens dans les communautés avec des personnes que sont pas encore allés) pour les pouvoir adresser. La sensibilisation des bénéficiaires de la réforme devrait être intensifié par des descentes plus périodiques des agents du guichet foncier pour informer et inciter les habitants des Fokontany à certifier leurs parcelles, ou à régulariser leurs documents fonciers.

Les GF sont conceptualisés comme structures proches à la population – mais ils peuvent s'approcher encore plus. Ou il n y a pas la demande attendue, la priorité ne peut être de maintenir ouvert le guichet tous les jours, mais devrait être de visiter régulièrement les villages dans la zone d'intervention pour informer, suggérer une visite au GF, et collectionner des demandes (**guichet ambulante/mobil**). Le calendrier du GF devrait être adapté au calendrier de la récolte et aux autres facteurs qu'ont incidence sur le numéro de visites.

Dans le travail des agents de GF, la sensibilisation continue devrait être valorisée en plus. Si la durabilité des GF dépende de la demande pour la population, le travail de informer et sensibiliser est clé, et importante comme la formation technique. Dans tous deux cas, pourtant, l'importance de continuer à sensibiliser les populations et de former les agents après la phase initiale d'installation ne reçoit pas l'attention nécessaire dans la planification ainsi que le budget du PNF.

En général, les agents de guichet ont un rôle très importante de promouvoir une nouvelle législation, des nouveaux procédures, et donc aussi une approche de promouvoir l'égalité de hommes et femmes que contribue a l'implémentation d'une législation déjà existante sur l'égalité.

² **Les Comités de Reconnaissance Fonciers** - Aux trois sites visités, il n'y avait pas de femmes membres du comité de reconnaissance locale. Les comités de reconnaissance fonciers sont nommés par la communauté, mais il n'est pas clair que les femmes font partie du processus de nomination.

4. Conclusion

Les femmes doivent avoir un droit formel à la propriété, et elles doivent comprendre ces droits et être en capacité de défendre ces droits quand la propriété est formalisée. En fait, les femmes ont déjà des droits à la propriété foncière sous la loi, mais il faudrait adresser la divergence entre la loi et les systèmes fonciers traditionnels.

Aussi importante que l'existence d'une législation et des procédures que respectent ainsi que promouvaient l'égalité de genre est fournir aux femmes les informations et donc faciliter une compréhension de leurs droits à la propriété et comment exercer ces droits. En encourageant la participation pleine des femmes au processus de la réforme foncier, les obstacles à adresser sont le taux élevé d'analphabétisme des femmes rurales, leurs lourdes responsabilités de travail/domestiques et les coutumes qui découragent la participation des femmes à la prise de décisions à tous niveaux.

La nécessité du diagnostic socio-foncier se pose comme un handicap dans les zones où il a été réalisé par pure formalité. Il est très important dans le processus de la sécurisation foncière à travers les guichets de étudier profondément le contexte local et de tenir compte des spécificités afin de adapter le fonctionnement aux conditions et coutumes locales dans la mesure du possible pour faciliter l'acceptation et donc utilisation par la population locale. Il est donc inévitable d'inclure dans le diagnostic foncier un bilan participatif socioculturel.

La sensibilisation, déroulée en collaboration avec la société civile comme partenaire essentielle, a un rôle clé pour encourager la participation de la population dans la mise en place d'une structure décentralisée de gestion foncière.

Pour le futur c'est à voir si dans ses régions d'interventions les femmes porteront parole en tant que groupe vulnérable et si elles reconnaîtront l'importance de leur participation dans la réforme foncière.

Annexe I : Bibliography

Evers, Sandra (2006). "Expropriated from the Hereafter: The Fate of the Landless in the Southern Highlands of Madagascar." *Journal of Peasant Studies*, Vol.33, No.3, pp. 413-444.

Bres, Aurélie (2006). « Plan du rapport commenté du stage au Guichet Foncier Intercommunal de Soavinandriana Ampary. » CIRAD, CNEARC and FAO.

République de Madagascar (2005). "Projet d'Appui a la Gouvernance Locale, a la Sécurisation Foncière et a la Mise en Valeur Durable dans le Menabe et Melaky : Rapport de Pré-évaluation. » Document de Travail 2 : Diagnostic Foncier et Gestion Foncière Décentralisée.

Giovarelli, Rennee (2006). « MCC Madagascar Projet Foncier : Matières relatives au genre à prendre en compte. » MCC.

FAO (2004). « Les femmes et le droit foncier: Sur un pied d'égalité. » <http://www.fao.org/docrep/007/y3495f/y3495foo.htm>.

Fauroux, Emmanuel, Léopold Rakotomalala and Samisoa (2008). « Analyse des Appréhensions et des Besoins Spécifiques en Sécurisation Foncière des Populations du Menabe. »

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (2003). « Monographie de la Région d'Antananarivo. »

République de Madagascar (2003). « Plan d'Action National Genre et Développement 2004-2008. »

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (2003). « Monographie de la Région Menabe. »

Rapport National sur le Développement Humain (2003). « Genre, Développement Humain et Pauvreté. » UNDP.

Ministère d l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (2003). « Monographie de la Région Amoron'i Mania. »

Goislard, Catherine. « Appui à l'évaluation pour la prise en compte du genre dans un projet de diffusion des techniques de semi direct sous couvert végétal à Madagascar. »

PANAGED !

Annexe II: Calendrier du projet et des déplacements

| Jour | Déplacements | Transport/ organisation | Equipe |
|--------|--|---|--|
| 11 Sep | Départ pour Fianarantsoa/Ambositra Après-midi Fokontany - présentation Groupe mixte (dans le village) | Intercoop | Aina (Intercoop) (Intercoop) Harinaly (SIF) (FIFATAM) Sabine (ILC) |
| 12 Sep | Fianarantsoa/Ambositra Rencontre commune/chefs de fokontany Après-midi : enquêtes individuel | | |
| 13 Sep | Fianarantsoa/Ambositra Groupe de femmes Groupe d'hommes | | |
| 14 Sep | Retour à Tana (Après-midi) | | |
| 17 Sep | Départ pour Morondava | Vols domestiques SIF/ILC AD2M/Intercoop | Nal (SIF) Sabine (ILC) Toky (Intercoop) Joeline (PNF) |
| 18 Sep | Morondava | | |
| 19 Sep | Morondava | | |
| 20 Sep | Retour à Tana | | |
| 24 Sep | Départ pour Miadanandriana | HARDI/ILC | Haja (HARDI) Nal (SIF) Sabine (ILC) |
| 25 Sep | Miadanandriana | | |
| 26 Sep | Miadanandriana | | |
| 27 Sep | Miadanandriana | | |
| 28 Sep | Retour à Tana | | |
| 1 Oct | Itasy | ILC | Rivo (PNF) Nal (SIF) Sabine (ILC) |
| 2 Oct | Itasy | | |
| 3 Oct | Itasy Soir: retour à Tana | | |
| 4 Oct | Membres d'équipe : discussion des résultats préliminaires et du suivi ; préparation pour la réunion final | | |
| 5 Oct | Présentation : Partager et discuter résultats préliminaires | ILC/SIF | PNF, SIF, Intercoop, ILC |

Programme pour les visites de terrains et thèmes à discuter (questions exactes à définir)

Jour 1 matin: rencontre commune (e chefs de fokontany)

(Introduction de la recherche, présentation de l'approche genre/Miralenta – Aina, conversation/information sur les problèmes affrontés et l'état du foncier et les coutumes locales concernant l'accès à la terre, spécialement les droits de femmes à la terre - Harinaly)

Après-midi : rencontre groupe mixtes d'un village (introduction de la recherche, présentation du approche genre/Miralenta – Aina, conversation/information sur les problèmes affrontés et l'état du foncier)
Impacts de la décentralisation foncière sur femmes/hommes (basée sur l'enquête Observatoire Foncier)

Jour 2 matin : groupe de femmes (même village) (profiler l'accès à et control de la terre et ressources associés)
Les droits de femmes, spécialement à la terre : importance de la terre pour les femmes, connaissance de droits,
Droits coutumiers.
Accès à l'information/éducation, au système administratif et légal.
Participation dans la communauté.

Pour zones d'intervention du PNF : Impacts de la décentralisation foncière sur femmes/hommes (basée sur l'enquête Observatoire Foncier)

Après-midi : groupe d'hommes (même village) (profiler l'accès à et control de la terre et ressources associés)
Les droits de femmes, spécialement à la terre : importance de la terre pour les femmes, connaissance de droits.
Droits coutumiers ?
Accès à l'information/éducation, au système administratif et légal.
Participation dans la communauté.

Pour zones d'intervention du PNF : Impacts de la décentralisation foncière sur femmes/hommes (basée sur l'enquête Observatoire Foncier)

Jour 3 : enquête niveau de ménage (autres villages), avec femmes de différents catégories (par exemple, veuve, célibataire, séparée, tête de ménage)

- Questions base sur le foncier (Plateforme SIF) 20 min
- Les droits à la terre – connaissance de droits
- Profiler l'accès à et control de la terre
- Etc.

Annexe III : Questionnaires – exemple enquête groupes

| |
|-------------------|
| Enquêteur : |
| Accompagnateurs : |

| Localité | Fokontany | Commune | Fivondronana | Région |
|----------|-----------|---------|--------------|--------|
| | | | | |

| | | | | |
|--------------------------|-----|----|-----------|---|
| Nombre de Ménages: | | | | |
| Nombre de membre, dont : | H : | F: | Enfants : | |
| | | | m | f |
| | | | | |

| | |
|----------------------|--|
| Date de l'entretien | |
| Début de l'entretien | |
| Fin de l'entretien | |
| Durée de l'entretien | |

Profil socio-économique et activités

1. Quelles les changements dans le *fokontany* dans les dernières années ? Amélioration/progrès ou détérioration de la qualité de vie ?
2. Quelles sont les points forts du *fokontany*?
3. Quelles sont les problèmes actuels (3 plus graves)? Quelles sont les causes et effets des problèmes?
4. Comment est-ce que les habitants affrontent ces problèmes ? Quelles autres solutions suggérées ?
5. Participation dans la prise de décision: qui participent dans les rencontres/qui parlent/est membres d'associations/leader ?
6. Accès à l'information/éducation, au système administratif et légal ?
7. Auto-identification : Quelles sont les ménages les plus pauvres, les moins pauvres, etc. (et comment son les critères : satisfaction des besoins primaires, pauvreté social, monétaire etc.)

Droits à la terre

1. Parmi les personnes présentent combien sont propriétaires ? Ce droit est-il formalisé ? Par quoi ?
2. Si non propriétaire, quel en est la cause ? Quels sont les obstacles locaux liés à la formalisation des droits en matière de foncier ?

3. Existent-ils des conflits en matière de foncier ? (Nombre de conflit fonciers enregistrés auprès du président du Fokontany ? Auprès de la commune ? Auprès du tribunal ? Source des conflits ?
4. Connaissance de la législation foncière/processus de décentralisation foncier ? (Changement concernant le foncier récemment ?)
 - a. (Impact : est-ce que vous avez déjà utilise/accédée le GF ? Pourquoi (pas) ? (Evaluation des impacts de la décentralisation ? Sur femmes/hommes ? Problèmes identifiés ? Suggestions ?)
5. Connaissez-vous les démarches liés à la sécurisation foncière ? si oui, quelles sont-elles selon vous ? D'après vous à quoi sert la sécurisation foncière ? La sécurisation foncière a-t-elle un impact sur le mode d'occupation des terres ?

Si non, présentation simplifiée des démarches.
6. Quelles sont les coutumes locales en rapport avec la femme et le foncier ? Pratiques ? Contraintes ? Changement récentes ?
7. Trouvez-vous que la terre est bien gérée? Etes-vous satisfait de la situation actuelle ?
8. Quelles sont les critiques que vous voulez faire par rapport au foncier ? Critiques positives, critiques négatives ?
9. Retournant à l'analyse de problèmes, causes, effets, solutions : Comment est-ce que le processus de décentralisation foncier pourrait adresser les problèmes principaux?

Groupes séparés (hommes/femmes)

8. Quelles activités sur la terre pendant l'année ? qui fait quoi ?
9. Autres taches (au ménage et/ou communauté) : qui fait quoi?
10. Qui décide sur l'utilisation/culture ?
11. Qui ramène les produits au marché ?
12. Quelles sont les sources de revenu, qui décident sur l'utilisation ?
13. Quelle importance a la terre pour les femmes ? Et les hommes ?

Groupes femmes/groupes hommes : Profile accès et control

Accès: opportunité d'utiliser une ressource, sans autorité de décider sur l'utilisation

Control : pleine autorité de décider sur l'utilisation d'une ressource.

Lister les ressources (terre, instruments, animaux, etc.) pour définir l'accès relatif de 1 a 10 (utiliser des pierres pour visualiser en groupe : 10/0 exclusivité d'accès; 5/5 égalité d'accès; 8/2 plus accès d'un genre etc.).

Répéter pour control.

| Ressource | Accès | | Control | | |
|-----------|--------|--------|---------|--------|--------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Autres |
| | | | | | |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Discuter les résultats en groupe : quelles sont les ressources accédées et/ou contrôlées par que genre ? Réfléchir sur les résultats.

Annexe IV: Fiche de présence du rencontre de restitution

Rencontre de Restitution du Projet de recherche conjointe sur l'aspect genre dans le processus de réforme foncière à Madagascar

05 Octobre 2007, Salle de réunion de la FAO, Ankorahotra, Antananarivo

| NOM et PRENOMS | INSTITUTION /CONTACT |
|-----------------------------------|---|
| RAKOTOARISOA Hajavonjiniaina | SAHA National |
| RAVOHITRA Harinaly | Plateforme SIF |
| ANDRIANIRINA Ratsialonana Rivo | Observatoire Foncier -PNF |
| Pallas Sabine | ILC |
| BAKOLINIRINA Laurence | Plateforme SIF |
| Melly Christelle | Intercoopération Suisse |
| MAHAVANY Vénot Sahondra | MPRDAT/Anosy |
| Ramarokoto Ratiaray | Faculté des Droits |
| RABETSIAHINY | ESPA |
| ANDRIAMHAZO | Programme Foncier Urbain et Restructuration du Quartier |
| RALIVOLOLONIRINA Sahondra Lovasoa | UN HABITAT |
| André HOUSSEIN | DESS – Foncier |
| RAVELOMANANA Colette | FIFATA |
| RATSIMBAZAFY Rija | MCA |
| RABARIMANANA Rafamantanantsoa | FEKRITAMA |
| RAZAFIARIVONY Elia | DESS Foncier |
| RAFIDIMANANTSOA Donné | FAFITSIRO |
| RAMAROSON Mino | ONG HARDI |
| ANDRIAMANANA Tolotra Aina | Réseau Genre/Care International |
| RATSIMBAZAFY Nirina Francia | CARE |
| RAZAFINDRASOA Hélène | FAFITSIRO |
| RATSIMBA Gisèle | UNFPA |
| ANDRIANASY Hantanirina | FES |
| PILAZA Adolphe | MinSANPFPS/DPGe |
| RAKOTONARIVO Yvon | Projet Clinique Juridique PNUD |
| SOLOMITOMPOARINONY Joceline Julie | UPDR/MAEP |
| RAZAFINDRAMIADANA Lanto | Journaliste TRIBUNE Madagascar |
| RAKOTONDRABE Herizo | VFTV |
| RALIBERA Naina | FAFI |
| RANAIVO Lala Honoré | Les Nouvelles |
| RAMAROKOTO Jeannine RAOELIMIADANA | FORMGED |
| RAZAFIMAHATRATRA Ederssen | FNJA |
| RASOANAIVO Serge | BEST/TANA |
| RAZAKAMANANTSOA Aurélie | BEST |
| RAKOTONDRANAIVO Ernest | FEKRITAMA |
| RAMASIARISOLO Mathieu | TARATRA |
| RAVONIARISOA Hantanirina Lilia | FVTM |
| PERILINA | FVTM |
| JAOZANDRY Joseph | FEKRITAMA |
| RAJOHANESA Mamy | FIFATA |
| RATSIALONANA Rivo Andrianirina | Observatoire du Foncier PNF |
| RAHARINAVOSOA Estelle | Programme SAHA |
| Annette Kolff | Intercoopération Suisse |
| RANDRIAMAMONJY Marie | FAO |
| ANDRIANJAKA Haja | Système des Nations Unies |

